Cinquante troisième année. - N° 188 A Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 764

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

797 080 397 RCS Lyon.
D.C.S. EASYWARE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2236500.00 EUR.
Adresse : 20, Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/09/2019, - DCS EASYWARE, société par actions simplifiée au capital de 2 236 500 €, dont le siège social est à LYON (69003), Le Britannia B 20 boulevard Eugène Deruelle, immatriculée sous le n° 797 080 397 RCS LYON, - DCS IT SUPPORT, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à LYON (69003), Le Britannia B 20 boulevard Eugène Deruelle, immatriculée sous le n° 820 428 803 RCS LYON, Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de DCS IT SUPPORT par DCS EASYWARE. DCS IT SUPPORT ferait apport à DCS EASYWARE de la totalité de son actif, soit 90 005 €, à charge de la totalité de son passif, soit 84 157 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 5 848 €. DCS EASYWARE détenant la totalité des actions de DCS IT SUPPORT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de DCS IT SUPPORT détenues par DCS EASYWARE un mali de fusion de 4 152 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par DCS IT SUPPORT depuis le 01/01/2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par DCS EASYWARE. DCS IT SUPPPORT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour DCS EASYWARE et DCS IT SUPPORT, le 26 septembre 2019 Pour avis..